

## DECISION DU MAIRE

**OBJET :** Déclaration sans suite de la consultation relative au marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal Place des Gîtes, pour 3 lots

Le Maire de la Commune de Pailharès, Madame Anne Schmitt

Vu l'article L 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R2185-1 du code de la commande publique

Vu la délibération n° 41-2022 du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'absence de candidat du lot 1 – Maçonnerie du marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal Place des Gîtes

Vu l'absence de candidat du lot 6 – Plomberie du marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal Place des Gîtes

Vu la modification du besoin du lot 3 – Menuiseries extérieures du marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal Place des Gîtes

**Article 1 :** Madame le Maire déclare sans suite les lots :

1 – Maçonnerie

6 – Plomberie

3 – Menuiseries extérieures

**Article 2 :** Compte tenu des montants des travaux, une consultation de gré à gré sera faite par le Maître d'œuvre M. Eric Guey, afin de trouver les artisans en mesure de réaliser les travaux de ces lots du marché, dont la situation sociale et fiscale est vérifiée conforme. Il est précisé que les travaux du lot 6 Plomberie seront réalisés par les agents techniques communaux.

**Article 3 :** Mme le Maire, Anne Schmitt et M. le Trésorier de Annonay, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pailharès le 11 octobre 2023

Le Maire



Madame Anne SCHMITT